



**RAA
INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°36-2023-139

PUBLIÉ LE 29 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

Préfecture de l'Indre / Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

36-2023-09-28-00002 - Arrêté du 28 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 20 septembre 2023 portant renouvellement de l'agrément du Centre de Formation des Taxis de l'Indre, pour exercer une activité de louage de deux véhicules taxis de remplacement. (2 pages)

Page 3

Préfecture de l'Indre / Direction des Services du Cabinet

36-2023-09-27-00004 - Arrêté portant attribution de distinction pour acte de courage et de dévouement (1 page)

Page 6

36-2023-09-27-00005 - Arrêté portant attribution de distinction pour acte de courage et de dévouement (1 page)

Page 8

Préfecture de l'Indre

36-2023-09-28-00002

Arrêté du 28 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 20 septembre 2023 portant renouvellement de l'agrément du Centre de Formation des Taxis de l'Indre, pour exercer une activité de louage de deux véhicules taxis de remplacement.



PRÉFET DE L'INDRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections

ARRÊTÉ du **28 SEP. 2023**

modifiant l'arrêté du 20 septembre 2023 portant renouvellement de l'agrément du **CENTRE DE FORMATION DES TAXIS DE L'INDRE**, pour exercer une activité de louage de deux véhicules taxis de remplacement.

LE PRÉFET DE L'INDRE,
Chevalier de la Légion d'honneur

Vu le code des transports, notamment ses articles L.3121-1, R.3121-1 et R.3121-2 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 février 2018 modifié, portant réglementation des taxis dans le département de l'Indre ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 septembre 2023, portant renouvellement de l'agrément du Centre de formation des taxis de l'Indre, pour exercer une activité de louage de deux véhicules taxis de remplacement ;

Vu le courriel du CFT de l'Indre en date du 25 septembre 2023, relatif au remplacement d'un des deux véhicules ;

Vu la carte grise du véhicule SKODA OCTAVIA, n° d'identification TMBAJ8NX7PY153475, immatriculé GR-009-BV ;

Considérant que les conditions exigées par le titre 4 de l'arrêté préfectoral du 12 février 2018 modifié susvisé sont satisfaites ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 20 septembre 2023 est ainsi modifié :

« Le **CENTRE DE FORMATION DES TAXIS DE L'INDRE** est agréé pour louer deux véhicules taxis destinés au remplacement temporaire des véhicules taxis affectés à l'exploitation régulière d'une autorisation de stationnement, en cas d'immobilisation d'origine mécanique, à la suite d'une panne ou d'un accident, ou de vol d'un véhicule taxi ou de ses équipements spéciaux.

.../...

Dans ce cadre, les véhicules suivants sont affectés à cette activité :

- Skoda, n° d'identification TMBAJ7NX7MY022780, immatriculé FY-471-EZ
Ce véhicule est enregistré comme véhicule de location sous le n° **36-06**

- Skoda, n° d'identification TMBAJ8NX7PY153475, immatriculé GR-009-BV
Ce véhicule est enregistré comme véhicule de location sous le n° **36-07** »

Les autres articles sont sans changement.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont il sera adressé copie à :

- M. le directeur départemental de la sécurité publique de l'Indre,
- M. le colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Indre,
- Mme la directrice départementale de l'emploi, du travail, de la solidarité et de la protection des populations,
- Mme Corinne PIERROT, présidente du CFT de l'Indre.

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale



Nadine CHAÏB

Préfecture de l'Indre

36-2023-09-27-00004

Arrêté portant attribution de distinction pour
acte de courage et de dévouement



**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
des services du cabinet**

ARRÊTÉ du 27 SEP. 2023
portant attribution de distinction pour acte de courage et de dévouement.

**LE PRÉFET DE L'INDRE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

Vu le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924, déterminant les conditions dans lesquelles sont décernées des récompenses honorifiques pour acte de courage et de dévouement ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour actes de courage et de dévouement ;

Vu la circulaire n° 70-208 du ministre de l'Intérieur du 14 avril 1970 ;

Vu le rapport de la directrice de l'agence Pôle Emploi d'Argenton-sur-Creuse ;

Sur proposition de la directrice du cabinet ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La lettre de félicitations pour acte de courage et de dévouement, avec mention honorable, est décernée à Monsieur Samuel HELFRID.

Article 2 : La directrice du cabinet est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Thibault LANXADE

Préfecture de l'Indre

36-2023-09-27-00005

Arrêté portant attribution de distinction pour
acte de courage et de dévouement



**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
des services du cabinet

ARRÊTÉ du 27 SEP. 2023
portant attribution de distinction pour acte de courage et de dévouement.

**LE PRÉFET DE L'INDRE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

Vu le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924, déterminant les conditions dans lesquelles sont décernées des récompenses honorifiques pour acte de courage et de dévouement ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour actes de courage et de dévouement ;

Vu la circulaire n° 70-208 du ministre de l'Intérieur du 14 avril 1970 ;

Vu le rapport du directeur départemental des services d'incendie et de secours,

Sur proposition de la directrice du cabinet ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La lettre de félicitations pour acte de courage et de dévouement, avec mention honorable, est décernée au sergent Vincent CORBILLON ;

Article 2 : La directrice du cabinet est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Thibault LANXADE